**Déclaration de la République du Congo sur le rapport**

**national de l’Examen Périodique Universel**

**(EPU) de la République du Togo**

**Monsieur le Président,**

Le Congo souhaite une cordiale bienvenue à la délégation du Togo et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Lors du premier cycle de son EPU en octobre 2011, le Togo avait accepté 122 recommandations sur 133. Leur mise en œuvre se fait progressivement.

 Notre délégation se réjouit des efforts entrepris par le Togo pour la mise en adéquation de la législation nationale avec la plupart des instruments internationaux ratifiés, notamment, ceux relatifs aux droits de l’homme.

Nous encourageons le Togo à renforcer ses infrastructures de promotion et de protection des droits de l’homme et à coopérer davantage avec les mécanismes des droits de l’homme.

Nous prenons note de la mise en place des mécanismes visant à éliminer la discrimination et la violence à l’égard des femmes, ainsi que la protection des droits de l’enfant y compris l’assistance appropriée dans les procédures judiciaires.

Ma délégation recommande au Togo :

* L’adoption d’une loi visant à favoriser l’accès à l’éducation et aux services de santé des enfants handicapés.

Plein succès dans la mise en œuvre des recommandations de cet EPU.

Je vous remercie.